



15ème législature

Question N° : 29721	De M. Stéphane Viry (Les Républicains - Vosges)	Question écrite
Ministère interrogé > Économie et finances		Ministère attributaire > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique
Rubrique > tourisme et loisirs	Tête d'analyse > Situation des hébergeurs touristiques non professionnels	Analyse > Situation des hébergeurs touristiques non professionnels.
Question publiée au JO le : 19/05/2020 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Stéphane Viry attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la situation des hébergeurs touristiques non professionnels (propriétaires de gîtes ou de maisons d'hôtes) eu égard à la crise du covid-19. Ces particuliers, dont l'activité constitue un revenu complémentaire et qui n'ont pas le statut juridique d'une entreprise, ne peuvent pas bénéficier des mesures mises en place par le Gouvernement en soutien aux acteurs professionnels. Cela est problématique car avec la crise sanitaire que la France vit, ces hébergements ne sont pas ou peu occupés. En effet, les touristes, français et étrangers, ne peuvent pas se déplacer librement sur le territoire. Les propriétaires de ces hébergements ne perçoivent donc plus de rentrée d'argent alors même que les dépenses, elles, ne cessent pas et que les investissements réalisés doivent être remboursés. Les petits hébergeurs touristiques non professionnels se retrouvent dans des situations difficiles, d'autant plus qu'ils n'ont aucune visibilité sur la reprise de l'activité du secteur touristique. Il souhaite connaître les mesures que le Gouvernement va mettre en place pour soutenir ces hébergeurs touristiques non professionnels.